

À Saint-Eloy-les-Mines, le 02 avril 2024



PROCES-VERBAL CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 05 MARS 2024

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

L'an deux mille vingt-quatre, le 5 mars à 18 heures, le Conseil Communautaire du Pays de Saint Eloy, convoqué le 28 février 2024 par voie dématérialisée, s'est réuni à la Maison de l'entrepreneur à Saint Eloy-les-Mines, sous la présidence de Monsieur Laurent DUMAS, Président en exercice.

Présents : Denis ASTRUC ; Michel BANCAREL ; Didier BOURNAT ; Karine BOURNAT-GONZALEZ ; Jean-Claude CAZEAU ; Daniel CLUZEL ; Serge COMPTE ; Pierrette DAFFIX-RAY ; Aurélie DEFRETIERE ; Jacqueline DUBOISSET ; Robert DUBUIS ; Laurent DUMAS ; Sylvain DURIN ; Bernard DUVERGER ; Bernard FAVIER ; Jean-Claude GAILLARD ; Marc GIDEL ; Patrick GIDEL ; Bernadette GOURSON ; Bernard GRAND ; Jean-Jacques GRZYBOWSKI ; Christian JEROME ; Christian JOUHET ; Jean-Jacques LOUIS-FERANDON ; Michèle MEUNIER ; Sabine MICHEL ; Christiane MOUGEL ; Laurence ORIOL ; Bernard PENY ; Margaux PIQUELLE ; René POUILLE ; Valérie ROCHE ; Christophe SARRE ; Jean-Marc SAUTERAU ; Odile SOULIER ; Marie TARDIVAT ; Jacques THOMAS

Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Guy CHARTOIRE ayant donné procuration à Didier BOURNAT ; Jérôme GAUMET ayant donné procuration à Bernard PENY ; Gilles GOUYON ayant donné procuration à Bernard FAVIER ; Pascale JEAN ayant donné procuration à Bernard GRAND ; Anthony PALERMO ayant donné procuration à Christian JEROME ; Catherine SIMONET ayant donné procuration à Jacqueline DUBOISSET ;

Excusés remplacés par le suppléant : Jean-Yves ARNAUD remplacé par Dominique DINYTASZ ; Jean-Claude BELLARD remplacé par Gilles NAVARRO ; François BRUNET remplacé par Lionel FAURE ; David SABY remplacé par Claude CHAMBON ;

Excusés : Marc BEAUMONT ; Cédric BOILOT ; Claude DUBOSCLARD ; Annelise DURON ; Marie-Christine LOURDIN ; Roger OLLIER ;

En exercice : 53 -

Présents : 41 -

Votants : 47

Le président fait une présentation succincte du Rapport d'activité de la Communauté de communes, rappelant que des exemplaires papier à destination des conseillers communaux sont à prendre en fin de séance, et rappelle que la loi implique que chaque maire doit pouvoir le commenter lors de son conseil municipal, il y a d'ailleurs obligation de prendre une délibération pour le présenter.

Le président annonce l'arrivée de Maxime CHATEAU en tant que chargé de mission aménagement en remplacement de Mathilde CAUSIN, lequel se présente brièvement.

Sur les retours de dossiers « Solaire Dôme » 14 communes ont répondu favorablement, d'autres sont en cours de délibération, le président insiste sur le fait que les réponses qu'elles soient positives ou négatives doivent être retournées afin que l'on inscrive et connaisse les projets qui seront accompagnés. Le président informe qu'une entrevue a eu lieu avec Anthony PALERMO afin de régulariser la question du terrain sur lequel se trouvent la médiathèque et le siège de la communauté de communes, des rendez-vous vont être pris avec le géomètre et le notaire en ce sens.

Suite à la demande du comité national du débat public, une réunion publique au sujet de la mine de lithium aura lieu à Saint-Eloy à la date courant du mois de Mai.

Application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales – Décisions du Président

Aucun commentaire n'est apporté.

FINANCES LOCALES

L'intégralité des documents budgétaires dont il est fait mention ci-après sont consultables par fonction sur demande. Sont joints aux présentes pour le budget principal et les budgets annexes les résultats de fonctionnement et d'investissement détaillés par article. Mme Bournat -Gonzalez est désignée présidente de séance.

1. Budget principal – Compte de gestion 2023 – Compte administratif 2023 et affectation des résultats 2023

A – Compte de gestion 2023

Le Président, présente le compte de gestion dressé par l'inspecteur divisionnaire hors-classe et propose de déclarer que le compte gestion, dont les résultats sont conformes au compte administratif n'appelle ni observations ni réserves.

Adopté à l'unanimité

B – Compte administratif 2023

Le Président M. Dumas, procède à la désignation du président de séance pour l'adoption du compte administratif et se retirera au moment du vote.

La Présidente de séance, après avoir présenté le compte administratif dont une synthèse est jointe en annexe, propose son adoption. Les grandes lignes de ce dernier se résument de la manière suivante :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		4 286 300,08		643 129,45		4 929 429,53
Opérations de l'exercice	9 173 855,55	10 301 251,50	294 408,29	438 367,69	9 468 263,84	10 739 619,19
TOTAUX	9 173 855,55	14 587 551,58	294 408,29	1 081 497,14	9 468 263,84	15 669 048,72
Résultats de clôture		5 413 696,03		787 088,85		6 200 784,88
Restes à réaliser			173 950,36	160 678,71	173 950,36	160 678,71
TOTAUX CUMULES	9 173 855,55	14 587 551,58	468 358,65	1 242 175,85	9 642 214,20	15 829 727,43
RESULTATS DEFINITIFS		5 413 696,03		773 817,20		6 187 513,23

M. JOUHET prend la parole et déplore qu'il n'y ait pas de commission des finances, afin d'avoir des précisions sur les chiffres, même s'il a obtenu des réponses auprès de M. FRERE et de Mme VALLENET, poser ces questions lors de cette commission nécessiterait moins de temps.

Mme BOURNAT-GONZALEZ précise qu'elle existe et que la dernière fois où elle a été réunie lors de la CLECT, seules 3 personnes s'étaient réunies ! Elle demande à M. JOUHET de s'inscrire à cette commission, il paraît difficile en terme de planning de caler une réunion avant le compte Administratif, mais va voir avec Mme Vallenet pour étudier ce qui est envisageable.

M. JOUHET interroge sur la somme mentionnée en « entretien de voirie » alors que l'on n'a pas de voirie, il lui est précisé que c'est l'excédent qui est mis en réserve en voirie et permet de faire des décisions modificatives en fonction des projets,

Adopté à l'unanimité

C - Affectation des résultats

Le Président considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	5 413 696,03
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (10 301 251,50 - 9 173 855,55)	1 127 395,95
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	4 286 300,08
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	787 088,85
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (438 367,69 - 294 408,29)	143 959,40
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = ID 001)	643 129,45
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (160 678,71 - 173 950,36)	-13 271,65
Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)	773 817,20

Propose d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	5 413 696,03
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

Adopté à l'unanimité

2. Budget annexe « Location de locaux professionnels de la CCPSE » – Compte de gestion 2023 – Compte administratif 2023 et affectation des résultats 2023.

A – Compte de gestion 2023

Le Président, présente le compte de gestion dressé par l'inspecteur divisionnaire hors-classe et propose de déclarer que le compte gestion, dont les résultats sont conformes au compte administratif n'appelle ni observations ni réserves.

Adopté à l'unanimité

B – Compte administratif 2023

Le Président M. Dumas, procède à la désignation du président de séance pour l'adoption du compte administratif et se retirera au moment du vote.

Le Président de séance, après avoir présenté le compte administratif dont une synthèse est jointe en annexe, propose son adoption. Les grandes lignes de ce dernier se résument de la manière suivante :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés	130 741,52		528 764,79		659 506,31	
Opérations de l'exercice	324 420,37	192 464,46	31 376,03	20 998,82	355 796,40	213 463,28
TOTAUX	455 161,89	192 464,46	560 140,82	20 998,82	1 015 302,71	213 463,28
Résultats de clôture	262 697,43		539 142,00		801 839,43	
Restes à réaliser			11 252,50		11 252,50	
TOTAUX CUMULES	455 161,89	192 464,46	571 393,32	20 998,82	1 026 555,21	213 463,28
RESULTATS DEFINITIFS	262 697,43		550 394,50		813 091,93	

Adopté à l'unanimité

C - Affectation des résultats

Le Président considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	-262 697,43
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (192 464,46 - 324 420,37)	-131 955,91
Déficit de fonctionnement reporté (B = FD 002)	-130 741,52
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	-539 142,00
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (20 998,82 - 31 376,03)	-10 377,21
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = IR 001)	-528 764,79
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0,00 - 11 252,50)	-11 252,50
Besoin de financement de la section d'investissement (F + G)	-550 394,50

Propose d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	262 697,43

Adopté à l'unanimité

3. Budget annexe « ZA de la CCPSE » – Compte de gestion 2023 – Compte administratif 2023 et affectation des résultats 2023.

A – Compte de gestion 2023

Le Président, présente le compte de gestion dressé par l'inspecteur divisionnaire hors-classe et propose de déclarer que le compte gestion, dont les résultats sont conformes au compte administratif n'appelle ni observations ni réserves.

Adopté à l'unanimité

B – Compte administratif 2023

Le Président M. Dumas, procède à la désignation du président de séance pour l'adoption du compte administratif et se retirera au moment du vote.

Le Président de séance, après avoir présenté le compte administratif dont une synthèse est jointe en annexe, propose son adoption. Les grandes lignes de ce dernier se résument de la manière suivante :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés	230 514,58		2 683,30		233 197,88	
Opérations de l'exercice	221 448,30	448 926,35	280 270,42	193 363,61	501 718,72	642 289,96
TOTAUX	451 962,88	448 926,35	282 953,72	193 363,61	734 916,60	642 289,96
Résultats de clôture	3 036,53		89 590,11		92 626,64	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	451 962,88	448 926,35	282 953,72	193 363,61	734 916,60	642 289,96
RESULTATS DEFINITIFS	3 036,53		89 590,11		92 626,64	

Adopté à l'unanimité

C - Affectation des résultats

Le Président considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	-3 036,53
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (448 926.35 - 221 448.30)	227 478,05
Déficit de fonctionnement reporté (B = FD 002)	-230 514,58
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	-89 590,11
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (193 363.61 - 280 270.42)	-86 906,81
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = IR 001)	-2 683,30
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0.00 - 0.00)	
Besoin de financement de la section d'investissement (F + G)	-89 590,11

Propose au Conseil Communautaire d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	3 036,53

Adopté à l'unanimité

4. Budget annexe « Ateliers relais » – Compte de gestion 2023 – Compte administratif 2023 et affectation des résultats

A – Compte de gestion 2023

Le Président, présente le compte de gestion dressé par l'inspecteur divisionnaire hors-classe et propose de déclarer que le compte gestion, dont les résultats sont conformes au compte administratif n'appelle ni observations ni réserves.

Adopté à l'unanimité

B – Compte administratif 2023

Le Président M. Dumas, procède à la désignation du président de séance pour l'adoption du compte administratif et se retirera au moment du vote.

Le Président de séance, après avoir présenté le compte administratif dont une synthèse est jointe en annexe, propose son adoption. Les grandes lignes de ce dernier se résument de la manière suivante :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés	8 798,05			31 641,85	8 798,05	31 641,85
Opérations de l'exercice	13 882,96	9 116,20	8 330,51	9 964,28	22 213,47	19 080,48
TOTAUX	22 681,01	9 116,20	8 330,51	41 606,13	31 011,52	50 722,33
Résultats de clôture	13 564,81			33 275,62		19 710,81
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	22 681,01	9 116,20	8 330,51	41 606,13	31 011,52	50 722,33
RESULTATS DEFINITIFS	13 564,81			33 275,62		19 710,81

Adopté à l'unanimité

C - Affectation des résultats

Le Président considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	-13 564,81
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (9 116,20 - 13 882,96)	-4 766,76
Déficit de fonctionnement reporté (B = FD 002)	-8 798,05
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	33 275,62
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (9 964,28 - 8 330,51)	1 633,77
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = ID 001)	31 641,85
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0,00 - 0,00)	
Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)	33 275,62

Propose d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	13 564,81

Adopté à l'unanimité

5. Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)

Le président Laurent Dumas rappelle qu'un débat sur les orientations du budget de l'exercice doit intervenir au sein du conseil communautaire dans les deux mois précédents l'examen du budget, aussi reprenant l'annexe présentée au conseil, chaque Vice- président apporte des précisions sur son domaine d'intervention

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de prendre acte de la tenue des débats sur le rapport ci-annexé qui auront lieu le 09 avril prochain

L'ensemble des élus présents prennent acte du DOB